



Besoins et priorités des partenaires dans le cadre du Plan d'action de Marrakech et du Processus de Rabat

Document de travail préparatoire en vue de la réunion des fonctionnaires de haut niveau de Malabo, 17-18 novembre 2021

Introduction

Le Dialogue euro-africain sur la migration et le développement (Processus de Rabat) bénéficie d'un mandat ministériel et combine plusieurs dimensions : politique, technique et opérationnelle. Bien que le Dialogue soit intergouvernemental et principalement destiné aux autorités nationales, le Processus de Rabat reste un Dialogue non contraignant et les partenaires citent comme point fort « le canal informel » ou « l'espace sûr » qu'il fournit.

De par son système de gouvernance et ses consultations régulières avec les partenaires¹, le Processus de Rabat offre les mêmes opportunités à l'ensemble des partenaires – africains et européens – de contribuer à façonner le Dialogue et son agenda. A ce titre, le présent document se penchera sur les intérêts, les priorités et les besoins des partenaires. Il identifiera, en mettant un accent sur les besoins des partenaires africains, les questions urgentes liées au Plan d'action de Marrakech, qui n'ont pas encore été (suffisamment) abordées dans le Dialogue. Enfin, le présent document se penchera sur les suggestions et priorités émises par les pays référents qui ont mené des activités à ce jour, à savoir les pays Référents du Domaine 3 (Tchad, Suisse) et du Domaine 5 (Cameroun, Togo).

Ce document a vocation à être enrichi par les débats qui auront lieu à la Réunion des Fonctionnaires de Haut niveau de Malabo les 17-18 novembre 2021.

Objectif

i) fournir à la prochaine présidence européenne du Processus de Dialogue assurée par l'Espagne (Novembre 2021 – Décembre 2022) et à la Troïka (Présidence sortante – Guinée Equatoriale, Présidence entrante - Espagne, Présidence future) un premier aperçu des priorités et des intérêts des partenaires dans le cadre du Plan d'action de Marrakech ; ii) émettre des suggestions sur la façon de les aborder à l'avenir.

Aspects méthodologiques

- Le présent document a été élaboré au moyen de recherches documentaires (dont des documents internes à l'ICMPD ou externes, des données issues de la base de données du PACV – Plan d'Action Conjoint de la

¹ Préalablement aux Comités de pilotage ; Réunions des hauts fonctionnaires et du PACV ; Conférences ministérielles ; etc.



Valette²) et d'échanges ciblés avec des points focaux nationaux. Il vise à mettre en évidence certains besoins et priorités clés et ne se veut pas exhaustif.

- Les activités des pays Référents³ du Domaine 3 et 5 du Plan d'action de Marrakech sont prises en compte dans ce document.
- Les données de la base de données du PACV représentent ce qui est mis en œuvre ; elles n'identifient pas les lacunes dans des domaines où moins de programmes/d'initiatives sont mis en œuvre.

Constatations et suggestions

Domaine 1 : Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées

Activité retenue/document produit pour le domaine 1	Objectifs du plan d'action couverts
Atelier technique sur les transferts de fonds des diasporas et le développement durable. Document d'information ; recommandations techniques et politiques (novembre 2019)	Objectif 1 : Maximiser l'impact positif de la migration régulière pour le développement
Recueil de pratiques d'engagement avec la diaspora (novembre 2020)	Objectif 1
Webinaire sur l'intégration de la migration dans les politiques de développement ; documents d'appui (cartographies) et document final (avril 2021)	Objectif 1
Réunion thématique : les causes profondes de la migration irrégulière et recommandations (octobre 2018)	Objectif 2: Parvenir à une compréhension commune des causes profondes de la migration irrégulière et des personnes déplacées de force dans la région du Processus de Rabat
Production d'infographie : Démêler les causes profondes des déplacements forcés dans le bassin du Lac Tchad (octobre 2018)	Objectif 2
Étude : « Immobilité sociale versus mobilité sociale – Les causes profondes de l'émigration internationale » (septembre 2019)	Objectif 2
Document d'information sur les Facteurs déterminants de la migration irrégulière, produit en partenariat avec le Centre de migration mixte/MMC (juin 2021)	Objectif 2

² <https://www.jvapfollowup.org/wp-content/uploads/2020/04/PACV-Brochure-1.pdf>

³ <https://www.rabat-process.org/fr/a-propos/processus-de-rabat/pays-referents>

Le Dialogue a beaucoup travaillé sur le domaine 1. Les partenaires continuent d'évoquer des besoins en relation avec ce domaine à plusieurs égards (voir ci-dessous)

→ **Manque de données et de compréhension concernant les membres des diasporas africaines**

« Action 1 : Répertorier et partager les bonnes pratiques qui permettent aux pays **de mieux connaître les profils de leurs diasporas...** »

Afin de pouvoir élaborer une législation et des politiques adaptées et efficaces pour renforcer la contribution des diasporas au développement du pays et leur engagement, les partenaires souhaiteraient mieux comprendre : *Qui sont les membres de leur diaspora ? Où sont-ils basés ? Quels sont leurs besoins ? Quelles sont leurs compétences ? Comment veulent-ils être impliqués et quelles sont les opportunités et les contraintes à cet égard devant être abordées ?* Les données des pays partenaires africains sur les membres de leurs diasporas sont en cours de collecte, partielles ou absentes.

L'objectif serait de renforcer les politiques et les stratégies ciblées sur la diaspora. Les stratégies de la diaspora nécessitent des actions différenciées qui tiennent compte de la diversité des « profils » au sein de la diaspora. L'expérience a montré que les gouvernements ont essayé de cibler les politiques sur des groupes de la diaspora parfois mal définis et vastes, considérant l'engagement comme une fin en soi plutôt que comme un moyen d'atteindre des objectifs plus larges. Les stratégies d'engagement de la diaspora ont aussi, par le passé, trop rarement abordé l'engagement avec des membres de la diaspora de haut niveau.

Suggestions pour l'avenir

Le Processus de Rabat pourrait aborder cette question à l'avenir en tant que plateforme permettant de partager les bonnes pratiques et les outils pratiques mis au point par les pays parmi l'ensemble des partenaires. Par exemple, des enquêtes spécifiques en ligne sur la diaspora, des cartographies et des consultations menées par le Ghana ou la Côte d'Ivoire.

→ **Stratégies favorisant la contribution des diasporas au développement**

« Action 1 : Répertorier et partager les bonnes pratiques qui permettent aux pays de mieux connaître les profils de leurs diasporas, et **d'adopter ou d'optimiser des stratégies** qui promeuvent le potentiel économique, social et culturel de ces dernières pour le développement... »

Les partenaires africains continuent de demander du soutien pour **développer leurs stratégies et politiques nationales de diaspora**, ou des stratégies plus larges reliant la migration et le développement⁴. Les acteurs de la coopération travaillant sur ces questions (comme l'ICMPD – avec le soutien de Migration EU eXpertise/MIEUX Initiative, GIZ, DDC, OIM – Organisation Internationale pour les Migrations) interviennent régulièrement dans le Dialogue et pourraient être associés à plus long terme. En effet, en tant que Dialogue régional sur les migrations, la valeur ajoutée du Processus de Rabat réside dans sa capacité en tant que plateforme d'apprentissage, de partage et de mise en réseaux.

⁴ Exemples : Sénégal, Cameroun, Ghana, Côte d'Ivoire

→ Actions visant à réduire les coûts des transferts de fonds

« Action 2 : Contribuer à **réduire les coûts des transferts de fonds** et à faciliter les transferts de fonds effectués par les migrants vers leurs pays d'origine notamment en soutenant des initiatives innovantes ou existantes utilisant le potentiel offert par les nouvelles technologies... »

La réduction des coûts des transferts de fonds reste d'une importance et d'une priorité élevées pour les partenaires africains du Dialogue (et au-delà). Selon certains rapports, il est plus coûteux d'envoyer de l'argent en Afrique subsaharienne que dans toute autre région du monde, en raison du manque de concurrence parmi les opérateurs de transferts de fonds. Les coûts élevés des transferts de fonds s'expliquent notamment par le manque de transparence qui persiste au sujet de ces coûts et la prévalence des transferts informels. Un pays du Processus de Rabat, à savoir le Nigéria, a reçu près de la moitié des transferts de fonds envoyés vers l'Afrique subsaharienne en 2019, et le couloir de transferts de fonds Ghana – Nigéria était l'un des plus coûteux d'Afrique subsaharienne en 2020⁵. Malgré l'inclusion de l'action 2 dans le Plan d'action de Marrakech, le Processus de Rabat n'a pas abordé directement la question de la réduction des coûts des transferts de fonds⁶.

Ceci est dû au fait que la réduction du coût des transferts de fonds est une priorité de l'Agenda continental et que d'autres acteurs et processus – tels que le Dialogue continental C2CMMD (Dialogue sur les Migrations et la Mobilité Continent à Continent) et l'Institut africain pour les transferts de fonds (AIR) – travaillent sur cette question. En effet, AIR fournit de l'assistance technique et du renforcement des capacités aux États membres de l'Union africaine sur les transferts de fonds, et l'un des objectifs de l'institut est la réduction des coûts de transferts de fonds à destination et au sein de l'Afrique.

Suggestions pour l'avenir

Le Processus de Rabat pourrait créer à l'avenir des opportunités de synergies avec le Dialogue continental C2CMMD et les travaux menés par AIR (par exemple, en incluant des mises à jour de la part de ces acteurs lors d'événements pertinents du Processus de Rabat sur les transferts de fonds).

→ Action pour lutter contre le changement climatique

« ... les partenaires réitèrent les engagements pris dans le cadre de La Valette visant (...) à **s'attaquer aux questions liées à l'environnement et au changement climatique ...** »

Préambule au domaine 1 du Plan d'action de Marrakech

Bien que dans le Plan d'action de Marrakech, le changement climatique ne soit mentionné que dans le préambule du domaine 1, il s'agit d'un domaine d'intérêt majeur pour les partenaires africains et européens. Début 2019, une demande a été faite par le Burkina Faso de prendre en compte la question du changement climatique en organisant une réunion thématique sur la migration et le changement climatique. Le Burkina Faso a également demandé,

⁵ World Bank Group, "COVID-19 Crisis Through a Migration Lens", avril 2020.

⁶ Lors de l'atelier technique d'Abuja sur l'utilisation des transferts de fonds pour le développement durable, ces responsables de projets et d'initiatives ont évoqué le coût élevé des transferts de fonds comme l'un des obstacles les empêchant d'optimiser pleinement les avantages et les résultats de leurs projets/initiatives.

séparément, du soutien au Secrétariat du Processus de Rabat pour mettre en œuvre sa stratégie nationale de développement d'éco villages dans des zones à forts flux migratoires causés par les aléas climatiques.

En 2018, le Processus de Rabat a produit une infographie visant à « démêler » les causes profondes des déplacements forcés dans la région du Lac Tchad⁷. Cette infographie analysait la façon dont la combinaison de plusieurs causes profondes structurelles à long terme et de facteurs déclencheurs rapides tels que les conflits, avait entraîné de graves conséquences humanitaires dans la région, avec 2,3 millions de personnes déplacées. Parmi les principales causes structurelles figuraient le changement climatique et la dégradation de l'environnement, entraînant une augmentation de la température mondiale, l'évolution des régimes pluviométriques, la déforestation, la concurrence en matière de ressources, la dégradation des terres, la désertification et, en fin de compte, le rétrécissement du Lac Tchad de 90 % en raison de la surutilisation des ressources.

Comme l'illustre cette infographie, le changement climatique est en train de refaçonner la carte des zones habitables dans le monde et plus de personnes sont déplacées par des catastrophes « naturelles » que par des conflits et des guerres civiles⁸.

En termes de facteurs dans la décision de migrer, une étude récente produite par le Centre pour les Migrations Mixtes (MMC) en partenariat avec le Secrétariat du Processus de Rabat⁹ a clairement démontré que les facteurs environnementaux jouent un rôle important dans les décisions de migrer – non pas tant comme facteur isolé, mais plutôt comme un facteur interagissant principalement avec d'autres et les intensifiant¹⁰. Par ailleurs, dans le but de faciliter l'élaboration des politiques appropriées et fondées sur les données probantes, un atelier **sur l'avenir des migrations mixtes se focalisant sur l'impact du changement climatique sur la migration, sera organisé en collaboration avec le MMC en octobre**¹¹.

Suggestions pour l'avenir

Le Processus de Rabat pourrait continuer à travailler sur ce sujet afin d'analyser et mieux saisir les interactions complexes qui existent entre les migrations causées par le changement climatique, les conflits et les crises.

Concernant le contexte lié au Sahel, le Processus de Rabat pourrait servir de plateforme d'échange de pratiques entre les administrations nationales, les bailleurs internationaux et les communautés rurales. Les pratiques africaines, qui ont assuré et assurent encore la production et la reproduction de ressources naturelles, pourraient être explorées. Une étude supplémentaire sur la manière dont les femmes et les enfants sont disproportionnellement touchés par la migration et le changement climatique pourrait également être menée.

Le document d'orientation et l'exercice d'élaboration de scénarios sur les changements environnementaux mené par le MMC en coopération avec le Secrétariat, fourniront matière à réflexion sur la façon dont ce sujet peut être exploré avec le Dialogue.

⁷ <https://www.rabat-process.org/fr/activites/publications/infographie-causes-profondes-deplacements-forces-lac-chad>

⁸ https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/default/files/10_trends_shaping_migration.pdf

⁹ Intitulée « Facteurs déterminants de la migration et processus de prise de décision d'Africains de l'Ouest et du Centre en mouvement : une analyse quantitative des facteurs contribuant au départ ». L'étude est basée sur des interviews de 2 083 enquêtes (37 % de femmes, 63 % d'hommes) menées de février à avril 2021 auprès de personnes en déplacement à travers le Burkina Faso, la Libye, le Mali, le Niger et la Tunisie.

¹⁰ <https://www.rabat-process.org/fr/activites/publications/mmc-determinants-migration>

¹¹ Les participants de l'atelier obtiendront un aperçu des dernières recherches concernant les effets du changement climatique sur les migrations. Ils seront initiés aux domaines d'action prioritaires pour l'élaboration et la planification des politiques migratoires futures, découlant du cadre conceptuel MMC.

Domaine 3 : Protection et Asile

Activité retenue/document produit pour le domaine 3	Objectifs du plan d'action couverts
<p>Table ronde « Protection et asile: risques, prise en charge et solutions durables, en particulier pour les mineurs non accompagnés », Genève, 13 octobre 2021 et</p> <p>Table ronde virtuelle « Procédure d'asile pour les mineurs non accompagnés (MNA) », via zoom, 7 juillet 2021</p> <p>(activités pilotées par les pays référents, Suisse et Tchad)</p>	<p>Ces tables rondes ont abordé la question de la protection des mineurs accompagnés de manière intégrale, en trois parties correspondant aux trois étapes de leurs parcours : "accueil"; "en route" et "solutions durables".</p> <p>Objectifs : échange de connaissances et de bonnes pratiques ; renforcement des compétences. Sur le moyen - long-terme : sensibilisation des partenaires du Processus de Rabat sur l'importance des questions de protection et d'asile afin de promouvoir de futures activités en lien avec le Domaine 3.</p>

Domaine 4 : Prévenir la migration irrégulière, le trafic de migrants et la traite des êtres humains et lutter contre ces phénomènes

Activité retenue/document produit pour le domaine 4	Objectifs du plan d'action couverts
<p>Réunion thématique sur la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination dans le domaine de la gestion des frontières (juillet 2019)</p>	<p>Objectif 7 : Renforcer les capacités des institutions publiques compétentes en matière de gestion intégrée des frontières, de prévention et de lutte contre le trafic des migrants et la traite des êtres humains</p>
<p>Guide intitulé « <i>Some Good Practices in Implementing Border Management Projects</i> », inspiré et élaboré sur la base des discussions lors de la Réunion thématique (juillet 2019)</p>	<p>Objectif 7 : Renforcer les capacités des institutions publiques compétentes en matière de gestion intégrée des frontières, de prévention et de lutte contre le trafic des migrants et la traite des êtres humains</p>
<p>Atelier sur la lutte contre le trafic des migrants et la Déclaration de Niamey ; Guide de bonnes pratiques et recommandations (octobre 2019)</p>	<p>Objectifs 7 et 8 : Améliorer la protection des migrants et des personnes ayant besoin d'une protection internationale faisant l'objet de trafic et des victimes de la traite des êtres humains</p>
<p>Etude/Evaluation: Lacunes, besoins et pratiques transférables en matière de lutte contre la traite dans les États membres de la CEDEAO et en Mauritanie (décembre 2020)</p>	<p>Objectifs 7 et 8</p>

Le Processus de Rabat a abordé les questions de la traite des êtres humains (TEH) et du trafic des migrants dans une certaine mesure, et des liens ont été établis avec les partenaires de la Déclaration de Niamey sur le trafic et la TEH. Cependant, les demandes de soutien des partenaires africains sur ces multiples besoins liés à la TEH et au trafic

illicite de migrants se poursuivent¹². Dans le cadre de l'« Évaluation des lacunes, des besoins et des pratiques transférables en matière de lutte contre la traite »¹³ du Processus de Rabat en partenariat avec le Programme de Lutte contre la Traite de l'ICMPD, des interviews et des consultations ont eu lieu avec des représentants gouvernementaux au Nigéria, Togo, Bénin, Côte d'Ivoire, Gambie et Sénégal. Les informations et les commentaires recueillis ont mis en évidence de nombreux défis, détaillés ci-dessous. Certains, tels que le manque de financement, peuvent être mieux abordés par d'autres processus et dans d'autres forums, tandis que d'autres, notamment les besoins axés sur l'amélioration de la coopération et des partenariats, profiteraient d'une discussion plus approfondie dans le cadre du Dialogue. Les termes suivants du Plan d'action de Marrakech restent très pertinents :

« La valeur ajoutée du Processus de Rabat réside, entre autres, dans sa capacité à **mettre en réseau les acteurs concernés** par ces deux phénomènes afin de promouvoir l'apprentissage mutuel et **d'améliorer la coopération.** »

Préambule au domaine 4 du Plan d'action de Marrakech

→ **Coopération, coordination et communication en matière de trafic des migrants et de traite des êtres humains**

Il existe trop peu d'accords de coopération officiels pour combattre la TEH ou des pratiques similaires parmi les pays partenaires du Processus de Rabat. Les pays font face à des défis pour aborder la dimension transnationale de la TEH, avec des réseaux criminels opérant à travers différents pays et régions. Souvent, les réponses de la justice pénale à la TEH sont limitées par la nature transnationale du phénomène, d'où la nécessité de renforcer la coopération en matière de poursuites.

La communication entre les pays de la CEDEAO et au-delà (pays d'exploitation en Europe, États du Golfe, etc.) est également souvent mauvaise ou inefficace. Concernant les victimes de la traite, le manque d'informations entre pays d'origine et de destination peut entraîner une mauvaise préparation, un mauvais aiguillage et des services limités ou inadaptés de protection des victimes. Comme l'a déclarée une partie prenante ivoirienne (interrogée dans le cadre de l'évaluation du Processus de Rabat) : « *Une coopération internationale pleinement opérationnelle reste un défi... Le partage d'informations parmi les pays passe principalement par des canaux informels à un niveau individuel* ».

Le partage d'informations aux fins de poursuites conjointes dans des affaires de TEH est également compliqué. L'absence d'un système fiable de partage d'informations entre les pays au sein de la CEDEAO représente un défi important et limite cette pratique, tout en la rendant trop longue.

Souvent, le défi d'une communication efficace entre les parties prenantes découle de l'évolution constante (due à la rotation ou au départ) de la formation des fonctionnaires à la lutte contre la TEH et le trafic des migrants. Le processus d'établissement de confiance et de bonnes relations avec les partenaires est donc long et sujet à de fréquentes perturbations. Le Nigéria a mis au point de bonnes pratiques pour contrer de tels problèmes : afin de promouvoir la rétention de personnel au sein du Service national de l'Immigration, un processus de recrutement structuré qui comprend la formation, le développement et l'encadrement des nouvelles recrues et qui cible en

¹² Exemples : Niger et Burkina Faso

¹³ <https://www.rabat-process.org/fr/activites/publications/evaluation-lutte-contre-la-traite>

particulier les femmes a été mis en place. Le pays cherche maintenant du soutien pour développer un cadre de progression de carrière cohérent intégrant la dimension de genre auprès du Service de l'Immigration nigérian¹⁴.

Suggestions pour l'avenir

Le Processus de Rabat pourrait se servir de sa capacité de plateforme régionale de migration pour appuyer la coopération régionale et promouvoir les accords de coopération bilatéraux et multilatéraux parmi ses partenaires.

Par ailleurs, le Processus de Rabat fournit une plateforme appropriée pour le partage des enseignements tirés et des bonnes pratiques de projets bilatéraux ou multilatéraux visant à renforcer la coopération et la coordination. Par exemple, les enseignements tirés du projet bilatéral entre le Niger et le Nigéria pourraient être partagés. Ce projet vise à mettre en place un mécanisme de coordination pour renforcer la lutte contre la TEH et l'aiguillage des victimes entre le Niger et le Nigéria.

Parallèlement, les enseignements tirés du programme « Appui à la lutte contre la traite des personnes dans les pays du golfe de Guinée » mis en œuvre au Togo, au Bénin, au Nigéria, en Côte d'Ivoire, en Guinée et au Ghana pourraient être partagés par l'intermédiaire du Dialogue. Ce programme vise à mettre en place des mécanismes de coordination efficaces au niveau national et à soutenir les réseaux transnationaux de professionnels de la lutte contre la traite afin d'améliorer la communication et d'harmoniser les pratiques en matière d'assistance aux victimes¹⁵.

Selon les partenaires, il existe des besoins urgents – jusqu'ici insuffisamment abordés par le Processus de Rabat – dans les domaines suivants :

→ Renforcement des capacités en matière de trafic des migrants et de traite des êtres humains

« Objectif 7 : **Renforcer les capacités** des institutions publiques compétentes en matière de **gestion intégrée des frontières**, de prévention et de lutte contre le **trafic des migrants et la traite...** »

Parmi les besoins, le manque de formation du personnel diplomatique sur la TEH a été souligné. En raison de la nature transfrontalière et/ou interrégionale de nombreuses affaires de traite, les ambassades et autorités consulaires pourraient être davantage sensibilisées et engagées dans la lutte contre la traite, en fournissant de l'aide aux victimes et/ou des informations aux personnes vulnérables à la traite. Il s'agit d'un élément essentiel, car elles sont généralement le premier point de contact pour l'aiguillage des victimes dans les affaires de TEH transnationales.

La formation du personnel justice-policrière est également nécessaire, et une demande de soutien du Processus de Rabat a récemment été faite par le Niger, pays Référent du Domaine 4 à cet égard. Il s'agit de soutenir le projet national « Sensibilisation et information à l'endroit femmes et des enfants victimes de traite et objet de trafic », qui

¹⁴ Un projet financé par le Danemark, mis en œuvre par l'ICMPD va débiter en 2021. Objectif: Contribuer à l'élaboration d'un cadre de progression de carrière et d'une politique d'égalité des sexes. Le projet aidera le Service National d'Immigration à rédiger des documents politiques essentiels, des directives pour le personnel, des programmes de formation, ainsi que des directives opérationnelles, qui constitueront la base du développement d'une main-d'œuvre efficace, compétente et plus performante, prête à relever les défis complexes d'un environnement de travail de plus en plus difficile.

¹⁵ Projet ALTP – Projet d'appui à la lutte contre la traite des êtres humains dans les pays du Golfe de Guinée <https://www.expertisefrance.fr/web/guest/fiche-projet?id=726413> mis en œuvre par Expertise France

comprend essentiellement des activités de sensibilisation et de formation (cette dernière visant notamment les magistrats et des officiers de la police judiciaire sur les procédures de poursuite). Ce projet correspond à notre Plan d'Action et répondrait aux recommandations de l'évaluation sur les « Lacunes, besoins et pratiques en matière de lutte contre la traite dans les États membres de la CEDEAO et en Mauritanie » produit par l'ICMPD pour les partenaires du Processus de Rabat en 2020.

Il est envisagé de soutenir le projet avec la prise en charge de 2 séances de formation : à Dosso près de la frontière (formation des procureurs, agents de la police, de la gendarmerie et de la garde nationale, de l'Agence Nationale de la lutte contre la traite des personnes) et à Zinder (formation des différents types de juges).

En effet, malgré un cadre juridique global (le plus conforme dans la région de l'Afrique de l'Ouest aux Protocoles internationaux), peu d'affaires de TEH et de trafic des migrants font l'objet d'enquêtes et de poursuites au Niger, principalement en raison du manque de capacité des forces de l'ordre à constituer un dossier solide contre les trafiquants. La formation envisagée aiderait à combler ce manque.

→ **Renforcement des capacités en matière de gestion intégrée des frontières**

Malgré le succès de la Réunion thématique sur la gestion des frontières (Madrid, juillet 2019), il s'agit également d'un domaine dans lequel les partenaires africains ont exprimé des besoins urgents¹⁶. Les besoins identifiés comprennent des aspects tant techniques (équipements, postes frontaliers, sécurité) que non techniques (protection des migrants, droits de l'homme à la frontière) de la gestion des frontières. Si le Processus de Rabat n'est pas le format approprié pour répondre aux besoins d'équipement, le soutien aux aspects non techniques de la gestion des frontières peut être abordé. Par exemple, le Processus de Rabat pourrait avoir un impact à travers le partage de pratiques parmi les pays sur l'élaboration de politiques intégrées de gestion des frontières, ainsi que des initiatives opérationnelles en cours ou à venir dans la région et l'analyse de leurs résultats.

Les problèmes de communication et de coordination liés à la gestion des frontières font écho à ceux décrits ci-dessus sur la TEH et le Trafic de migrants (à savoir manque d'accords sur la coordination et lacunes dans le partage d'informations, défis liés à la collecte de données) et pourraient être améliorés par une meilleure coopération régionale.

Suggestions pour l'avenir

Comme indiqué ci-dessus, le Processus de Rabat pourrait se servir de sa capacité de plateforme régionale en matière de migration pour soutenir la coopération régionale et promouvoir la coopération bilatérale et multilatérale parmi ses partenaires sur la question de la gestion intégrée des frontières.

Le Dialogue peut apporter une valeur ajoutée en facilitant le partage des enseignements et en soulignant les avantages de la coopération bilatérale ou régionale¹⁷, en soulignant à nouveau les initiatives clés comme GAR-SI SAHEL (Groupes d'Action Rapide – Surveillance et Intervention au Sahel) visant la surveillance conjointe des frontières et la lutte contre la criminalité transfrontalière. Parallèlement, le succès des équipes d'investigation conjointe – qui se sont révélées un outil de coopération efficace et efficient parmi les agences d'investigation nationales dans la lutte contre la criminalité transfrontière – pourrait être à nouveau souligné.

¹⁶ Exemple : la Côte d'Ivoire

¹⁷ Exemple : la coopération Espagne-Maroc mise en évidence lors de la Réunion thématique de 2019

Le Processus de Rabat pourrait servir de tremplin aux partenaires pour lancer des initiatives bilatérales sur le renforcement des capacités, comme la formation entre pairs du personnel à la lutte contre la TEH, le Trafic de migrants et la gestion intégrée des frontières.

Le Dialogue pourrait également ouvrir la voie à des réflexions sur des moyens de réduire la rotation du personnel formé, en partageant les enseignements tirés de l'initiative susmentionnée dans les Services d'Immigration du Nigéria.

→ **Communautés frontalières : un nouvel acteur à prendre en considération**

Un domaine pour lequel du soutien a été demandé aux partenaires africains, et qui ne figurait pas dans le Plan d'action de Marrakech, est la nécessité de renforcer les capacités des agences frontalières pour **assurer le dialogue avec les communautés locales/frontalières**. Les agences frontalières des pays africains fonctionnent souvent avec peu d'infrastructures et d'équipements de base dans des zones reculées où les frontières nationales sont parfois mal délimitées et où des risques d'attaques subsistent. Les communautés frontalières ont généralement une connaissance intime du terrain et peuvent avoir accès à des informations sur les groupes criminels et leurs activités. Elles peuvent aussi être vulnérables à l'influence ou au recrutement de ces groupes criminels. Les communautés frontalières peuvent également contribuer à l'identification et à la (ré)intégration des migrants vulnérables, dont les victimes de la TEH.

Il est donc essentiel d'échanger sur la question des communautés frontalières afin de mieux comprendre la nature, les vulnérabilités et le potentiel de ces communautés. Les agences frontalières peuvent sensibiliser les communautés frontalières aux effets positifs de la gestion des frontières sur le développement et la sécurité, tout en évitant une gestion extrêmement stricte des frontières, ce qui peut accroître la vulnérabilité des communautés, car elles dépendent de l'ouverture des frontières pour le commerce et la mobilité humaine en tant qu'éléments essentiels de la sécurité alimentaire et des revenus.

Suggestions pour l'avenir

Le Processus de Rabat pourrait promouvoir les bonnes pratiques déjà développées par les partenaires africains en matière d'engagement et de coopération avec les communautés frontalières – y compris la contribution des communautés frontalières à la lutte contre la criminalité transfrontalière et à l'identification des victimes de la TEH. Cela pourrait servir de source d'inspiration à d'autres partenaires.

→ **Protection des victimes du trafic des migrants et de la traite des êtres humains**

« Objectif 8 : Améliorer la **protection des migrants et des personnes ayant besoin d'une protection internationale** faisant l'objet de trafic et des victimes de la traite des êtres humains »

L'un des principaux problèmes liés à la fourniture d'un soutien suffisant et holistique aux victimes de la traite est le manque de ressources. L'évaluation réalisée par le Processus de Rabat a noté que plusieurs États membres de la CEDEAO n'ont pas de systèmes nationaux établis pour la fourniture de services sociaux. Si un Dialogue régional sur la migration tel que le Processus de Rabat n'est pas le forum approprié ou le plus efficace pour répondre à de tels besoins, le Dialogue est armé pour aborder d'autres problèmes. Par exemple, l'absence d'une approche centrée sur les victimes a été reconnue par les États de la CEDEAO comme un défi pour une prise en charge adéquate des victimes identifiées. Ces défis peuvent mener à l'identification de victimes de la TEH ou l'identification et à la

poursuite de criminels. Cela peut également amener les victimes à refuser de coopérer avec les autorités ou les procureurs de la TEH, à témoigner devant les tribunaux, etc.

Suggestions pour l'avenir

Le Processus de Rabat pourrait explorer la possibilité d'appuyer des formations régionales sur la TEH et le trafic des migrants pour répondre aux besoins décrits ci-dessus. Les échanges d'apprentissage entre pairs parmi les partenaires – par exemple, en Afrique de l'Ouest – pourraient également être facilités par le Dialogue.

Dans le cadre du Dialogue, il convient de souligner l'importance d'une approche centrée sur les victimes pour les poursuites liées à la TEH. Les partenaires du Processus de Rabat pourraient avoir l'occasion de réfléchir ensemble à des moyens innovants pour que les autorités collaborent avec les victimes de la TEH tout au long de la procédure pénale et surmontent les obstacles tels que les traumatismes, le manque de confiance, la langue.

→ Défis particuliers soulevés par le trafic des migrants

« Action 15 : Améliorer les capacités de détection des autorités nationales en matière de **trafic des migrants**... »

La traite des êtres humains (TEH) et le trafic illicite de migrants (TIM) sont des concepts que l'on confond souvent, mais qui sont distincts.

Il y a généralement moins de projets et de programmes de lutte contre le TIM que contre la TEH et, d'une manière générale, la prévention et la lutte contre le TIM n'étaient jusque récemment pas une priorité pour plusieurs partenaires du Dialogue. Aucun programme de prévention du TIM n'est directement promu ou soutenu par la CEDEAO par exemple alors que la prévention de la TEH et de la migration irrégulière est fortement abordée.

Contrairement au réseau existant de points focaux TEH nationaux de la CEDEAO¹⁸, il n'existe pas encore de réseau de coordination de ce type à l'échelle nationale dans la lutte contre le TIM au niveau de la CEDEAO. Bien qu'elle dispose de structures institutionnelles lui permettant d'aborder la migration irrégulière et de promouvoir la prévention et la lutte contre le TIM, la CEDEAO n'a pas de mécanismes d'application en matière de TIM.

La législation et la politique sur la TEH sont également bien plus élaborées que celles sur le TIM en Afrique de l'Ouest. Tous les États membres de la CEDEAO à l'exception d'un ont signé et ratifié le Protocole des Nations Unies contre le trafic illicite de migrants. Cependant, les progrès dans l'introduction de lois nationales adéquates ont été lents et l'opérationnalisation d'une réponse à l'égard du TIM par des cadres institutionnels et des mécanismes d'application fait face à de nombreux obstacles.

Suggestions pour l'avenir

L'une des recommandations de l'« Atelier sur la lutte contre le trafic de migrants » (Abidjan 2019) était de discuter davantage « des possibilités de lier les activités de lutte contre le trafic illicite de migrants aux activités de lutte contre la traite ainsi qu'à leurs cadres institutionnels ».

¹⁸ L'unité Traite des êtres humains (TEH) de la Commission de la CEDEAO coordonne un réseau de points focaux nationaux sur la TEH dans chacun des États membres.

Il convient de garder ce point à l'esprit à l'avenir. Le Processus de Rabat pourrait servir à sensibiliser les partenaires au lien qui existe entre les mesures de lutte contre la traite et la lutte contre le trafic illicite et à promouvoir des programmes qui abordent ces deux phénomènes de manière correctement segmentée (y compris en termes de concentration géographique).

→ **Sensibilisation aux risques de la migration irrégulière et de la traite des êtres humains**

« Action 18 : Faciliter le partage de bonnes pratiques en matière de **sensibilisation** et d'information portant sur les risques de la migration irrégulière et de la traite des êtres humains... »

Un dernier aspect au sein du domaine 4 du Plan d'action de Marrakech, qui pourrait faire l'objet d'une plus grande attention, est celui de la sensibilisation. Des demandes de soutien ont été faites par des partenaires africains tels que le Burkina Faso (pour des campagnes de sensibilisation à la traite et à la migration irrégulière ciblant les communautés dans des zones à forte mobilité des enfants). Choissant également de cibler la mobilité des enfants, la Côte d'Ivoire a demandé un appui pour mettre au point une stratégie pédagogique nationale d'information et de sensibilisation à travers laquelle les enseignants du secondaire informeraient et sensibiliseraient les élèves contre les risques et les dangers de la migration irrégulière.

Des campagnes dans d'autres pays partenaires tels que le Maroc et le Sénégal ont également inclus la formation des enseignants dans le cadre de campagnes de sensibilisation et d'information¹⁹. Au Nigéria, la TEH a été intégrée dans les programmes scolaires parmi les sujets enseignés au niveau de l'enseignement secondaire de premier et de deuxième cycle ainsi que dans les instituts de formation des enseignants, afin de contrer la tendance à la hausse des affaires liées à la traite impliquant des écoliers.

L'une des principales lacunes est l'absence de suivi de l'impact de ces campagnes de sensibilisation. L'Atelier sur la lutte contre le trafic de migrants et la Déclaration de Niamey recommandaient de « Renforcer les efforts de sensibilisation sur les risques de la migration irrégulière et du trafic illicite de migrants (...) et mettre en place un système d'évaluation cohérent pour mesurer l'impact des campagnes de sensibilisation ».

Cette recommandation est d'autant plus pertinente que plusieurs sources²⁰ jettent des doutes sur l'efficacité des campagnes de sensibilisation comme moyen de dissuader les migrants potentiels de la migration irrégulière. Par exemple, les données du MMC²¹ démontrent que les migrants sont conscients des risques, avant même d'entreprendre leur voyage, mais que la connaissance des risques n'influence pas réellement la prise de décision des migrants. Lorsqu'on leur a demandé en cours de route s'ils auraient agi différemment en sachant ce qu'ils savent désormais, la majorité des migrants a répondu par la négative. Cela comprenait des entretiens avec des migrants qui avaient même été victimes de violences ou d'abus au cours de leur voyage.

Cela dit, les activités de sensibilisation à la migration irrégulière peuvent encore être utiles pour aborder d'autres questions, par exemple pour réduire la stigmatisation à l'encontre des migrants de retour dans leur communauté d'origine, en particulier lorsque le retour a été involontaire, ou pour lutter contre la stigmatisation liée aux services de soutien psychosocial qui leur sont parfois proposés, mais qu'ils n'adoptent pas.

¹⁹Programme 2020-2022 financé par l'UE au Maroc et au Sénégal. Incluent l'information personnalisée, la formation des mineurs du secondaire et de leurs éducateurs.

²⁰ Exemple : le Centre de migration mixte ; UNU-MERIT

²¹Présentation par Bram Frouws, du Centre de migration mixte, « Complexity unravelled: a deeper look into migrant decision-making », réunion de haut niveau organisée par le ministère néerlandais de la Justice et de la Sécurité, 25 mars 2021

Suggestions pour l'avenir

Tout travail de sensibilisation aux risques liés à la migration irrégulière, à la TEH et au trafic illicite devrait encourager les partenaires à réfléchir en commun aux points suivants :

- **Créativité/innovation** : rendre créatives les stratégies d'information et de sensibilisation envers les migrants afin d'apporter un changement de perception des risques encourus au cours du voyage. Les enseignements tirés des pays partenaires africains qui ont expérimenté différentes techniques peuvent être partagés. Il est possible de s'appuyer, par exemple, sur l'expérience du Ghana, où les messages de sensibilisation se concentraient sur ce qu'un migrant risque généralement de perdre lorsqu'il s'engage dans le voyage (une approche « opportunité/coût ») plutôt que sur les risques potentiels.
- **Ciblage** : mieux comprendre ce qui pousse les gens à migrer et quels messages sont susceptibles de résonner le mieux auprès des migrants en devenir. S'assurer que les messages sont adaptés aux enfants et au genre. Utilisation d'enquêtes de perception par exemple. Les enseignements tirés de La Guinée-Conakry pourraient être partagés, où de nombreuses études et évaluations ont été menées afin de mieux profiler les groupes cibles et d'étudier leur accès à l'information ainsi que l'impact des activités de sensibilisation passées. Cela a été particulièrement utile pour déconstruire les stéréotypes sur les migrants guinéens et mieux comprendre la prise de décision de migrer.
- **Suivi** : utilisation de techniques de suivi du changement de comportement, réalisation d'enquêtes initiales et finales.
- **Voix locales influentes** : il est important d'établir des partenariats avec des voix locales influentes pour transmettre des messages de prévention. Le Processus de Rabat pourrait aider à partager les résultats de partenaires africains tels que le Sénégal et la Guinée, où une série TV et web financée par l'UE sur la jeunesse et la migration a été diffusée, ou encore le Ghana, où une campagne de sensibilisation a utilisé un célèbre chanteur comme ambassadeur de bonne volonté pour interpréter des chansons destinées à décourager la migration irrégulière et à expliquer la dure réalité à laquelle sont confrontés les migrants en Europe.

Domaine 5 : Retour, réadmission et réintégration (RRR)

En réalité, il y a eu peu d'activités du Dialogue sur le domaine 5 : en raison de la crise sanitaire de la COVID-19, l'atelier technique prévu sur le retour, la réadmission et la réintégration a dû être condensé en un webinaire de deux heures (voir ci-dessous). Le domaine 5 est porté par le Cameroun et le Togo, pays Référents sur le retour, la réintégration et la réadmission. Les pays Référents jouent un rôle particulier dans la définition des priorités et la mise en œuvre des actions conformément aux objectifs du cadre stratégique du Dialogue. Ils contribuent à la coordination globale des activités liées à leurs domaines respectifs, partagent les leçons apprises et les bonnes pratiques, et facilitent le partage d'expertise et d'informations pour les futures activités du Processus de Rabat.

Activité retenue/document produit pour le domaine 5	Objectifs du plan d'action couverts
<p>Webinaire sur le « retour volontaire et la réintégration », via zoom, 21 janvier 2021</p> <p>Document final présentant les principaux défis et bonnes pratiques identifiés pour assurer la réussite de l'intégration des migrants de retour, évoquant les facteurs clés pour le succès des programmes RVR, tels qu'une approche multipartite et forte coordination entre pays d'accueil et d'origine ; le développement des communautés d'accueil, une orientation efficace des migrants vers les autorités compétentes et soutien à la réintégration socio-économique ; et une sensibilisation et création des conditions favorables pour les migrants de retour.</p> <p>(activité pilotée par les pays Référents, Cameroun et Togo, en collaboration avec la France au cours de leur présidence du Processus de Rabat)</p>	<p>Le webinaire a abordé les principaux défis auxquels font face les migrants de retour ainsi que les bonnes pratiques visant à faciliter une meilleure intégration de cette catégorie des migrants, dans le cadre des programmes RVR.</p> <p>Objectif 10 : Encourager les programmes visant à assurer un retour en toute sécurité et la réintégration durable des migrants, dans le respect de leurs droits et de leur dignité</p>

« **Objectif 9** : Renforcer les capacités des autorités compétentes pour améliorer et assurer les **processus d'identification** et de délivrance des documents de voyage »

La question de la réadmission n'a pas été abordée et l'objectif 9 n'a pas été évoqué. Les pays partenaires africains ont des besoins, en particulier en matière d'identification. Ce défi est encore plus prononcé dans les pays qui n'ont pas encore mis en place de systèmes nationaux d'identification et de registres. L'action 21 du Plan d'action de Marrakech (« Promouvoir l'utilisation des techniques innovantes d'identification... ») reste pertinente.

Réintégration : une priorité africaine continue

Malgré ce qui précède, la principale priorité des partenaires du Processus de Rabat reste clairement la réintégration. Ce point a été corroboré dans une récente « Étude sur les programmes de retour, de réadmission et de réintégration en Afrique »²² – réalisée pour le Dialogue continental C2CMMD – qui a fourni des informations clés de certains partenaires africains (Maroc, Guinée, Nigéria, Cameroun et République démocratique du Congo) sur les besoins et les priorités relatifs au domaine 5.

Dans plusieurs pays partenaires africains couverts par l'étude susmentionnée, il existe plusieurs programmes de réintégration avec de forts enjeux de coordination. Par ailleurs, il manque des mécanismes visant à encourager ce type de coordination parmi les parties prenantes (et la responsabilisation des initiatives envers le gouvernement).

La communication et le reporting demeurent donc prioritaires. Les plateformes nationales d'orientation et de réintégration (comme « Tounesna »²³ en Tunisie) ou les mécanismes de coordination interministérielle (comme au

²²Étude réalisée de juin 2020 à février 2021 pour le Dialogue UA-UE sur la migration et la mobilité de continent à continent, commandée par l'ICMPD à Samuel Hall Ltd.

²³Un dispositif mis en place par l'Office des Tunisiens à l'Étranger pour soutenir la réintégration socio-économique des migrants tunisiens.

Cameroun – groupes de travail et sous-comités, chacun avec des termes de référence clairement définis) se sont avérés des solutions efficaces.

« Action 23 : Renforcer les programmes de retours assistés et promouvoir les actions visant l'accompagnement et **l'intégration de l'ensemble des migrants de retour dans les politiques** et programmes de développement au niveau local. »

→ Liens avec le développement local et d'autres politiques

L'étude RRR susmentionnée recommande que les programmes de réintégration soient conçus sur mesure et dirigés localement. Ils doivent tenir compte des besoins des communautés vers lesquelles les migrants retournent : une approche unique des programmes de réintégration n'est donc pas appropriée, car elle ne tient pas compte des besoins locaux ou des spécificités géographiques. Par ailleurs, une attention particulière devrait être accordée pour éviter que les initiatives de réintégration ne provoquent des tensions dans les communautés accueillant des migrants de retour (en raison de déséquilibres potentiels entre le soutien reçu par les rapatriés et les membres de la communauté).

Point plus important encore : la réintégration devrait être alignée et intégrée dans les stratégies nationales de développement local, ce qui est corroboré dans l'action 23 du Plan d'action de Marrakech. Le Togo, par exemple, a souligné que l'intégration des besoins de réintégration professionnelle et économique dans la conception et la mise en œuvre de politiques et de programmes nationaux demeurait un défi. Au Cameroun, les acteurs du développement tels que le ministère de l'Agriculture ont noté que, bien qu'ils n'aient pas de considérations spécifiques pour les rapatriés en place à ce jour, ils reconnaissent l'intérêt que leurs programmes peuvent avoir pour les rapatriés, et ont salué les partenariats avec les ministères clés axés sur la migration. La création de ce type de liens mène à de nouvelles opportunités.

La liaison de la réintégration avec le développement et les domaines de la politique migratoire – tels que les politiques de diaspora – devrait devenir systématique, mais l'articulation avec d'autres domaines politiques devrait être assurée. Par exemple, les politiques en matière d'emploi, de sécurité sociale et de santé : celles-ci ont tendance à se concentrer sur les personnes occupant un emploi formel et ne protègent donc pas un nombre significatif de personnes actives dans le secteur informel. La plupart des rapatriés relèveront de cette catégorie.

→ Une approche holistique de la réintégration et de l'importance du soutien psychosocial

Globalement, de plus en plus de preuves soutenant la réintégration des migrants de retour en Afrique – de l'Afrique du Nord²⁴ à l'Afrique de l'Ouest – confirment la nécessité d'aborder les besoins de réintégration de manière holistique, avec des efforts centralisés autour d'une double approche de développement économique local et d'une approche économique individuelle centrée sur l'emploi, tout en s'appuyant sur les besoins sociaux et psychosociaux essentiels pour maintenir les gains de la réintégration.

Le soutien psychosocial peut aider à rassurer les rapatriés, à renforcer leur confiance, leur sentiment d'appartenance et leur sécurité au pays (tout en évitant d'éventuels nouveaux départs vers des horizons incertains), autant d'éléments qui peuvent contribuer à rendre les initiatives de réintégration plus durables. Cependant, les pays exigent une identification systématique des besoins psychosociaux des rapatriés, mais rares sont ceux (le Nigéria et la Gambie comptant parmi les rares exceptions) qui effectuent un dépistage des besoins en soutien psychologique à leur arrivée.

²⁴ CIF/OIT (2019) https://sure.itcilo.org/wp-content/uploads/2019/07/Report_Comparaison_Maroc_et_Tunisie_Rev_1.pdf

Certains pays partenaires ont adopté des techniques innovantes pour répondre aux besoins des rapatriés en termes de soutien psychologique. Un exemple est la formation de rapatriés « mentors » pour soutenir les migrants nouvellement de retour, mise en œuvre dans trois pays partenaires du Processus de Rabat, à savoir la Guinée, le Maroc et le Sénégal. Cette approche entre pairs a été considérée comme délivrant des résultats²⁵ et constitue une approche rentable et plus durable pour les partenaires africains.

En termes de création d'emplois, les partenaires africains ont mis en évidence plusieurs priorités et besoins, notamment la sensibilisation pour aborder la réticence et la méfiance des employeurs à recruter des migrants de retour et la nécessité de politiques spécifiques pour la réintégration des migrants de retour sur le marché du travail. Au Nigéria, l'Agence pour le développement et des petites et moyennes entreprises (SMEDAN) qui se concentre traditionnellement sur l'emploi des Nigériens a instauré un soutien spécifique aux rapatriés pour le développement de projets de petites entreprises.

À cela s'est ajoutée la disponibilité d'un soutien psychosocial pour les rapatriés et des activités visant à promouvoir l'inclusion sociale, dont des « cérémonies de remise des diplômes » pour les rapatriés à l'issue de leur formation, en partenariat avec les dirigeants et les représentants de la communauté. Cette approche a été un franc succès selon la SMEDAN et peut servir d'exemple de bonne pratique, malgré le manque d'études détaillées sur l'impact de ce programme.

→ **Systèmes de suivi et d'évaluation de programmes de réintégration**

Un défi majeur auquel sont confrontés les partenaires, qui pourrait être abordé dans le cadre du Dialogue, est l'absence de données exhaustives sur les migrations de retour résultant d'un manque de systèmes de suivi et d'évaluation (S&E) réalisables et efficaces. L'incapacité à démontrer les résultats remet en question l'impact et la durabilité des programmes de réintégration. L'amélioration du S&E aiderait les partenaires africains à mieux démontrer les résultats des initiatives et à mobiliser des ressources supplémentaires (bailleurs, investissements du secteur privé) pour renforcer leurs capacités en termes de réinsertion.

Afin de suivre une réintégration efficace, une perspective à moyen et long terme est nécessaire pour voir comment les projets initiaux du rapatrié évoluent et/ou s'il y a une autre décision de migrer. L'un des défis ici est de maintenir le contact avec le rapatrié après son arrivée et les premiers contacts avec les initiatives RRR. De bonnes pratiques ont été développées par les partenaires du Processus de Rabat. Par exemple, en Gambie, les opérateurs de réintégration demandent aux rapatriés de fournir trois numéros de contact à leur arrivée (par exemple, les parents et un oncle). S'ils ne parviennent pas à joindre un bénéficiaire, les rapatriés du même vol charter peuvent être contactés, car ils forment souvent des réseaux (par exemple, un groupe WhatsApp). Cette approche a réduit significativement le nombre de rapatriés injoignables²⁶.

Une autre pratique réussie mise en œuvre au Mali avec le soutien de l'OIM est le « contrat d'inscription » pour expliquer la portée de l'aide à la réintégration et informer les bénéficiaires potentiels qu'un tel soutien est assorti de conditions et d'obligations. En le signant, les rapatriés s'engagent à fournir des informations personnelles exactes et à rester en contact avec l'OIM. Certaines ONG partenaires de l'OIM en Côte d'Ivoire ont introduit une « *lettre d'engagement* » similaire, qui aide à amorcer une conversation et une compréhension commune parmi les bénéficiaires et à leur donner un plus grand sens des responsabilités.

²⁵ <https://migrationnetwork.un.org/resources/mentoring-returnees-study-reintegration-outcomes-through-comparative-lens>

²⁶Rapporté par OIM Gambie

Suggestions pour l'avenir

Les activités futures dans le cadre du Processus de Rabat pourraient aborder des questions liées à la réadmission, car peu d'attention a été accordée à ce point jusqu'à présent. Des activités permettant aux partenaires d'échanger des connaissances et des idées sur les moyens d'améliorer les processus d'identification et les documents de voyage connexes seraient particulièrement bénéfiques, mettant en évidence les pratiques innovantes dans la mesure du possible.

Les pays partenaires qui ont réussi à créer des liens entre les politiques ou programmes de réintégration et de développement local devraient être invités à partager leurs expériences dans l'espoir que celles-ci profitent à d'autres.

L'importance de fournir un soutien psychosocial aux rapatriés, afin de les accompagner tout au long de leur parcours migratoire et d'accroître les chances de réintégration durable, ne doit pas être négligée et doit être prise en compte dans les futurs cadres stratégiques du Processus de Rabat, et abordée lors des réunions du Dialogue.

Enfin, le Processus de Rabat pourrait servir de plateforme pour échanger des idées sur l'amélioration du suivi et l'évaluation des programmes de réintégration – et les enseignements tirés pourraient alimenter d'autres Dialogues et forums. Des pays tels que la Guinée, le Sénégal et le Maroc pourraient être invités à partager des idées sur l'utilisation du mentorat entre pairs et du soutien psychosocial pour les rapatriés, délivrant des conseils à d'autres pays partenaires intéressés par la reproduction de tels programmes. D'autres pratiques innovantes de ce type pourraient être mises en évidence.

Conclusions et matière à réflexion future

Comme décrit dans l'introduction, le présent document cherche à mettre en évidence quelques-uns des besoins urgents de partenaires du Processus de Rabat, y compris des pays Référents en ce qui concerne le Plan d'action de Marrakech, et non à fournir un aperçu complet ni une liste exhaustive. Le choix de se concentrer notamment sur les besoins et les intérêts de partenaires africains visait à assurer l'égalité des opportunités de partage.

De toute évidence, le Processus de Rabat est mû par les besoins européens et africains, et les priorités diffèrent d'un pays à l'autre, mais plus encore d'une région du Dialogue à l'autre. Pour les intérêts aussi bien européens qu'africains, les besoins prioritaires du Processus de Rabat continueront d'être pris en compte par le biais de consultations fréquentes.

En outre, avec la possibilité d'un nouveau programme politique et d'un nouveau plan d'action pour le Dialogue à l'horizon, les futurs rapports pourraient adopter une approche plus globale et s'appuyer sur des priorités non seulement identifiées par les partenaires du Processus de Rabat, mais soulignées comme étant cruciales par d'autres acteurs européens et africains de la migration, notamment les universités, la société civile et les groupes de réflexion. En effet, le caractère évolutif de la migration apporte de nouveaux défis et le Processus de Rabat doit rester un Dialogue flexible, capable de s'adapter à ces questions. Les questions clés qui pourraient être explorées en vue de leur inclusion dans de futurs programmes du Processus de Rabat comprennent, entre autres : l'urbanisation de la migration et le rôle croissant des autorités locales dans la gestion des migrations ; l'élaboration de politiques migratoires fondées sur des données factuelles ; la démographie et son influence sur les tendances migratoires ; les technologies, la numérisation et la migration, y compris la question des métadonnées et de l'intelligence artificielle ; l'analyse des facteurs déterminants et des causes profondes de la migration.